

Portant Reclassement et nomination de
Madame BISSINGA née MESSIAKOULO Philomène
Sous-Intendante de 3^e échelon des cadres
de la catégorie A, hiérarchie II des ser-
vices Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des divers échelons de la hiérarchie des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la procédure relative au point de vue de la solde des cadres réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
- (/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et complétant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant réajustement des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des membres du Gouvernement ;
- (/u l'arrêté 4055/MEN-DEP du 30 Juin 1981, portant Promotion des Fonctionnaires des cadres des catégories AII et BI des Services Sociaux (Enseignement) en novembre 1979 ;
- (/u l'arrêté n° 6070/MEN-CEB/SEC-S-S-EX du 8.10.1979, portant admission sur titre au département de la formation des professeurs de l'Enseignement Technique (DEPST) de l'INSEED ;
- (/u la lettre n° 087/MEN-IBS-DEP du 12.01-82 du Directeur Général de l'Administration Scolaire transmettant le dossier de l'intéressée ;
- (/u la demande de l'intéressée en date du 3.12.1981.

DECRET :

2^{ème}

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n° 54/135 et 57/304 des 22.5.1964 et 30.1.1977 susvisés, Madame BASSINGA née TSAMBOUCLO Philomène, Sous-Intendante de 3ème échelon, indice 650 des cadres de la catégorie A, Hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement), titulaire de la Licence d'enseignement en Sciences et Techniques Commerciales (Option Techniques Economiques) session 1961, délivrée par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est rattachée à la catégorie A, Hiérarchie I et Nomade professeur de Lycée de 2ème échelon, indice 920, ACC : Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet au point de vue de la solde pour compter du 15.10.81 et de l'ancienneté pour compter du 1er Octobre 1981, date effective de reprise de service de l'intéressée à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JOLEO et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 29 OCTOBRE 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine DINGA-OKA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-OKA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMES MATSEMA.-

Itihi Ossetoumba LEMOUNDOU.-

APPLICATIONS :

JCR-C.....	1
DGTFP.DFP.....	3
D.B.....	3
D.C.F.....	3
MENI.....	3
DPAA.....	3
INTERESSES.....	1
DOSSIER.....	3
SGCN/BC.....	3.-